

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 755**22 juillet 2004****SOMMAIRE**

AC, Ateliers & C Equipement S.A., Burmerange..	36209	International Ceramics Investments, S.à r.l., Luxembourg	36229
Actelion Finance S.C.A., Luxembourg	36199	International Management & Services Corporation S.A., Luxembourg	36206
Actelion Finance S.C.A., Luxembourg	36201	International Management & Services Corporation S.A., Luxembourg	36207
Agence Uelzecht S.A., Esch-sur-Alzette	36208	J.B.S.A. S.A., Luxembourg	36223
Agence Uelzecht S.A., Esch-sur-Alzette	36209	Jucad S.A. Soparfi, Esch-sur-Alzette	36195
Altran Luxembourg S.A., Windhof	36227	KPMG Audit S.C., Luxembourg	36211
Altran Luxembourg S.A., Windhof	36228	KPMG Audit S.C., Luxembourg	36211
Altran Technologies Luxembourg, S.à r.l., Windhof	36232	KPMG Audit S.C., Luxembourg	36211
Altran Technologies Luxembourg, S.à r.l., Windhof	36233	Laho Luxembourg S.A., Luxembourg	36223
Amaco (Luxembourg) S.A., Luxembourg	36206	Lemserac S.A., Luxembourg	36236
Amaco (Luxembourg) S.A., Luxembourg	36206	Lemserac S.A., Luxembourg	36237
Boucherie de la Haute-Sûre, S.à r.l., Luxembourg	36239	M.T.T. S.A., Luxembourg	36238
Brasserie Chez Jean, S.à r.l., Greiveldange	36194	Minerve Finances S.A., Luxembourg	36222
Briseis S.A.H., Luxembourg	36240	Oracle Lux, S.à r.l., Remich	36207
Briseis S.A.H., Luxembourg	36240	Oracle Lux, S.à r.l., Remich	36208
Casia S.A., Luxembourg	36240	Orolux S.A.H., Luxembourg	36221
CMCO, G.m.b.H., Strassen	36239	Orolux S.A.H., Luxembourg	36221
Com'Ma puissance 4 S.A., Ehlerange	36222	Pareast, S.à r.l., Luxembourg	36203
Commercial Investment Pomezia, S.à r.l., Luxembourg	36212	Partridge S.A., Mondorf-les-Bains	36239
Demagil Menuiserie, S.à r.l., Rambrouch	36196	PROject S.A., Capellen	36232
Demagil Menuiserie, S.à r.l., Rambrouch	36197	Queros S.A., Luxembourg	36217
DMT Corporation S.A.	36195	Rantum Société Anonyme Holding, Luxembourg ..	36194
Duchess III CDO S.A., Luxembourg	36229	Rastel S.A., Luxembourg	36196
Eurokobuild S.A., Contern	36239	Redwood CBO S.A., Luxembourg	36223
Fausis S.A., Luxembourg	36231	Safilux S.A., Luxembourg	36202
Fausis S.A., Luxembourg	36231	Simeurope Holding S.A., Luxembourg	36205
Fidelity Funds II Sicav, Luxembourg	36234	Skora S.A., Mondorf-les-Bains	36238
Fidelity Funds II Sicav, Luxembourg	36234	Skylark S.A., Luxembourg	36228
Fidilux S.A., Luxembourg	36221	Skylark S.A., Luxembourg	36228
Financière des Alpes S.A.H., Luxembourg	36235	Synthon Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg	36239
Financière des Alpes S.A.H., Luxembourg	36235	Volefin S.A.H., Luxembourg	36220
Financière des Alpes S.A.H., Luxembourg	36235	Vorsten A.G., Luxembourg	36233
Financière des Alpes S.A.H., Luxembourg	36235	Vorsten A.G., Luxembourg	36233
First Logistics A.G., Munsbach	36202	World Wide Computing Component S.A., Luxembourg	36197
First Logistics A.G., Munsbach	36203		
Foxmet S.A., Dondelange	36211		
Fructilux Sicav, Luxembourg	36238		

BRASSERIE CHEZ JEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5426 Greiveldange, 5, rue du Breil.

R. C. Luxembourg B 86.853.

João Mota Goncalves démissionne de son emploi de gérant technique au sein de la BRASSERIE CHEZ JEAN, S.à r.l. Canach, le 26 mai 2004. J. Mota Goncalves.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00569. – Reçu 89 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(042841.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

RANTUM SOCIETE ANONYME HOLDING, Aktiengesellschaft (in Liquidation).

Gesellschaftssitz: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

H. R. Luxembourg B 43.008.

Im Jahre zweitausendvier, den dreizehnten Mai.

Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze zu Luxemburg.

Fand eine ausserordentliche Generalversammlung statt der Aktionäre der Aktiengesellschaft RANTUM SOCIETE ANONYME HOLDING, mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 23. Februar 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 225 vom 17. Mai 1993. Die Satzungen wurden zum letzten Mal umgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 11. Juni 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 16 vom 4. Januar 2002.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Jean Robert Kaiser, Directeur Général, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestimmt Herrn Paul Sonntag, Sous-Directeur, wohnhaft in Syren, zum Schriftführer.

Die Versammlung wählt Herrn Ernst Beck, Bankbeamter, wohnhaft in Nittel, zum Stimmzähler.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden war, ersuchte der Vorsitzende den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter sowie die Zahl der Anteile ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste die durch den Versammlungsvorstand und den Notar unterzeichnet wurde; diese Anwesenheitsliste, ebenso wie die ne varietur unterzeichneten Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, mit der sie einregistriert werden.

II.- Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt es sich, dass sämtliche Anteile bei dieser Versammlung vertreten sind. Die Versammlung ist somit ordnungsgemäss zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung beraten.

III.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

- 1) Auflösung der Gesellschaft und Abwicklung derselben.
- 2) Ernennung eines Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.
- 3) Verschiedenes.

IV. - Nach diesen Erklärungen nahm die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft aufzulösen und sie in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator:

Die Gesellschaft PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée, mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, eingetragen im Handelsregister von Luxembourg, Sektion B, unter der Nummer 65.477.

Der Liquidator hat die weitgehendsten Befugnisse, so wie dieselben in den Artikel 144 bis 148 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften aufgeführt werden.

Er ist befugt, alle in Artikel 145 vorgesehenen Handlungen zu vollziehen selbst ohne Ermächtigung der Generalversammlung in den Fällen, wo diese Ermächtigung vorgeschrieben wäre.

Der Liquidator ist von der Aufstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Bücher der Gesellschaft beziehen.

Er kann unter seiner Verantwortung für gewisse spezielle und bestimmte Tätigkeiten einen durch ihn zu bestimmenden Teil seiner Befugnisse für eine durch ihn zu bestimmende Dauer an einen oder mehrere Bevollmächtigte abtreten.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Generalversammlung haben alle Mitglieder des Büros mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J.-R. Kaiser, P. Sonntag, E. Beck, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, vol. 143S, fol. 53, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 19. Mai 2004.

J.-P. Hencks.

(042449.3/216/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

DMT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 21.904.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. a décidé de dénoncer avec effet au 17 mai 2004 le siège social de la société sous rubrique.

Le 17 mai 2004.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05318. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042040.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

JUCAD S.A. SOPARFI, Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 87, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 72.098.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 12 novembre 2001

L'an deux mille un, le douze novembre, à quatorze heures.

Le Conseil d'Administration s'est réuni au siège social, sur convocation de son Président.

Sont présents ou représentés:

- Madame Méri Giannetti, Administrateur,
- Monsieur André Brochier-Cendre, Administrateur

La séance est présidée par Madame Méri Giannetti en sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration, laquelle, après avoir fait signer la feuille de présence par les membres entrant en séance, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour:

- constatation de la démission de Madame Marianne Maurer de ses fonctions d'administrateur-délégué et de Monsieur André Brochier Cendre de ses fonctions d'administrateur de la société,
- nominations provisoires de deux administrateurs,
- nomination de Madame Méri Giannetti en qualité d'administrateur-délégué,
- questions diverses.

Constatation de la démission de deux administrateurs

Le conseil d'administration prend acte des démissions de Madame Marianne Maurer de ses fonctions d'administrateur-délégué et de Monsieur André Brochier Cendre de ses fonctions d'administrateur. Ces démissions seront effectives à l'issue du présent Conseil d'Administration.

Nomination de deux administrateurs

Le conseil d'administration constate que le nombre d'administrateurs en fonction s'élevant à un est inférieur au minimum légal. Le conseil d'administration décide de procéder à la nomination provisoire de deux nouveaux administrateurs.

Ainsi les administrateurs présents décident de nommer Monsieur Henri Fasin-Masduraud en qualité d'administrateur-délégué de la société avec pouvoir de co-signature obligatoire, lequel accepte cette fonction.

D'autre part, les administrateurs présents décident de nommer Monsieur Walter Giannetti en qualité d'administrateur de la société, lequel accepte cette fonction.

Le Conseil d'Administration rappelle que ces nominations ont un caractère provisoire et qu'elles devront être soumises à l'approbation des actionnaires de la société lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Nomination d'un second administrateur-délégué

Les administrateurs présents décident de nommer Madame Méri Giannetti en qualité d'administrateur-délégué de la société, laquelle accepte cette fonction.

Pouvoirs en vue des formalités

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures et le présent procès-verbal est signé par le Président et les trois autres administrateurs.

M. Giannetti / A. Brochier-Cendre

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042071.3/000/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

RASTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 88.140.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(042917.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

DEMAGIL MENUISERIE, S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 9, rue de Roodt.
R. C. Luxembourg B 48.877.

L'an deux mille quatre, le six mai.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch,

Ont comparu:

1- Madame Elisabeth Demarteau, employée de l'Etat et son époux

2- Monsieur Philippe Gillard, menuisier-ébéniste-charpentier
demeurant ensemble à B-4990 Lierneux, Baneux maison 4A,

qui sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée DEMAGIL MENUISERIE, S.à r.l., avec siège social à L-2628 Luxembourg, 99, rue des Trévires, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 48 877 - matricule 19942408 - 504,

constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 6 octobre 1994, acte publié au Mémorial C numéro 6 du 5 janvier 1995,

dont le siège social a été transféré à l'adresse actuelle suivant décision des associés du 25 juillet 1997, publiée au Mémorial C numéro 592 du 29 octobre 1997,

au capital social de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (Eur 12.394,68), divisé en cinq cents parts sociales (500).

La répartition des parts sociales de la société DEMAGIL MENUISERIE, S.à r.l. est la suivante:

Madame Elisabeth Demarteau préqualifiée, quatre cent quatre-vingt-dix parts sociales 490

Monsieur Philippe Gillard, préqualifié, dix parts sociales. 10

Total: cinq cents parts sociales. 500

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les constatations et résolutions prises par les associés en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués.

Première résolution:

Les associés décident de transférer le siège de la société à l'adresse suivante: L-8805 Rambrouch, 9, rue de Roodt.

Deuxième résolution:

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euros (Eur 105,32) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (Eur 12.394,68), à douze mille cinq cents euros (Eur 12.500,-).

L'augmentation de capital a été souscrite pour la totalité par les deux associés Elisabeth Demarteau et Philippe Gillard préqualifiés au prorata de leurs participations et la libération de l'augmentation de capital a été faite par un apport en espèces ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Le capital social reste divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (Eur 25,-) chacune.

Troisième résolution:

Suite à ces résolutions, les associés ont décidé d'adapter les statuts de la société et de modifier les articles 4 et 6 pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Rambrouch.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s)».

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (Eur 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-) chacune.

Les cinq cents parts sociales (500) sont intégralement libérées par des versements en espèces».

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la société.

Dont acte fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Demarteau, P. Gillard, L. Grethen

Enregistré à Redange, le 11 mai 2004, vol. 404, fol. 56, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 25 mai 2004.

L. Grethen.

(041424.3/240/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

DEMAGIL MENUISERIE, S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 9, rue de Roodt.

R. C. Luxembourg B 48.877.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Grethen

Notaire

(041427.3/240/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

WORLD WIDE COMPUTING COMPONENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 100.936.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 85.664,

2) La CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT Ltd, ayant son siège social à Londres W1X 8HL, 2, Lansdowne Row # 233, Berkley Square, inscrite au Companies House à Cardiff le 13 juillet 1999 sous le numéro 3806063, lesquelles sociétés sont ici représentées par Monsieur Laurent Krimou, employée privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

en vertu de deux procurations sous seing privée lui délivrées à Luxembourg, le 17 mai 2004, lesquelles procurations, resteront annexées au présent acte.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de WORLD WIDE COMPUTING COMPONENT S.A.

Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services et la mise en relation de la clientèle.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Il peut signer tous actes d'achat, d'échange ou de vente d'immeubles, emprunter, avec ou sans garantie, consentir toutes sûretés hypothécaires ou autres sur les biens sociaux au profit de tous instituts de crédits, renoncer à tous privilèges du vendeur avant comme après paiement du prix de vente, consentir toutes mainlevées ou postpositions.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 6. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature unique du président du conseil d'administration.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à 15.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., prédite, quatre-vingts actions,	80
2) La société CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT Ltd, prédite, vingt actions,	20
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Estimation du coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.440,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

1) La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 85.664.

2) La CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT Ltd, ayant son siège social à Londres W1X 8HL, 2, Lansdowne Row # 233, Berkley Square, inscrite au Companies House à Cardiff le 13 juillet 1999 sous le numéro 3806063.

3) La société FIDUFRANCE GIBRALTAR Ltd, avec siège social à Gibraltar, Suite 33, Victoria House, 26, Main Street, inscrite au Registered Office of Gibraltar, sous le numéro 82615.

La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. est nommée Président du conseil d'administration.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Est nommé commissaire:

La société FID'AUDIT LIMITED, avec siège social à Belize City - Belize, Jasmine Court, 35 A Regent Street, inscrite au IBC International Business Company à Belize le 14 janvier 2002 sous le numéro 23.869.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2009.

2) Le siège de la société est établi à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Krimou, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2004, vol. 143S, fol. 62, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004.

J.-P. Hencks.

(042274.3/216/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

ACTELION FINANCE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31,000.-

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 96.016.

In the year two thousand and four, on the thirteenth day of the month of May.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ACTELION FINANCE SCA, a «société en commandite par actions» established in Luxembourg with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and entered in the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under section B number 96.016 and incorporated following a deed of the undersigned notary on September 26, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1089 of October 21, 2003, (the «Company»). The articles of incorporation have not been amended since this date.

The extraordinary general meeting is opened at 11.30 a.m. and is presided by

Mr Andrew J. Oakley, chief financial officer, residing in Attenschwiler (France).

The Chairman appoints as secretary of the meeting Miss Nathalie Gutenstein, lawyer, residing in Allschwil (Switzerland)

The meeting elects as scrutineer Mrs Tina Kitt, treasurer, residing in Allschwil (Switzerland).

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

(i) The meeting has been convened by notices published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 438, page 21019 and number 470, page 2258 and in the Luxemburger Wort on April 26 and May 5, 2004.

(ii) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 To acknowledge and approve the resignation of ACTELION PHARMACEUTICALS Ltd., a company governed by the laws of Switzerland, with its registered office at Gewerbestrasse 16, CH-4123 Allschwil, Switzerland, as general manager («gérant») of the Company.

2 To grant discharge to the resigning general manager.

3 To acknowledge the transfer of all Class II Common Shares of the Company from ACTELION PHARMACEUTICALS Ltd., prenamed, to ACTELION LUXEMBOURG, S.à r.l., a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and to elect ACTELION LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed, as new general manager of the Company.

4 To amend article 9, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company to reflect the above change.

5 Miscellaneous.

(iii) The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxyholders and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(v) It appears from the said attendance list that all the shares representing the total capital of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

Then the general meeting, after deliberation and with the consent of the manager, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to acknowledge and approve the resignation of ACTELION PHARMACEUTICALS Ltd., prenamed, as general manager («gérant») of the Company.

Second resolution

The general meeting resolves to grant full discharge to the resigning general manager.

Third resolution

The general meeting resolves to acknowledge the transfer of all Class II Common Shares of the Company from ACTELION PHARMACEUTICALS Ltd., prenamed, to ACTELION LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed, and to elect ACTELION LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed, as new general manager of the Company with effect as from the date of the present deed.

Fourth resolution

The general meeting resolves to amend article 9, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company to reflect such change. Art. 9, paragraph 1 shall forthwith read as follows:

«Art. 9. Paragraph 1. Management

The Company shall be managed by ACTELION LUXEMBOURG, S.à r.l., (referred to as «the Manager»), in its capacity as sole general partner («associé-commandité») and holder of all Class II Common Shares of the Company.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 12.00 a.m.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le treize mai.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ACTELION FINANCE SCA, une société en commandite par actions ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 96.016 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1089 du 21 octobre 2003 («la Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte à 11.30 heures et est présidée par Monsieur Andrew J. Oakley, chief financial officer, demeurant à Attenschwiler (France),

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Gutenstein, juriste, demeurant à Allschwil (Suisse).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Tina Kitt, trésorière, demeurant à Allschwil (Suisse),

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

(i) L'assemblée a été convoquée par avis publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 438, page 21019 et numéro 470, page 2258 et dans le Luxemburger Wort le 26 avril et le 5 mai 2004.

(ii) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1 Acceptation et approbation de la démission d'ACTELION PHARMACEUTICALS Ltd., une société de droit suisse, ayant son siège social à Gewerbestrasse 16, CH-4123 Allschwil, Suisse, comme gérant de la Société.

2 Décharge du gérant démissionnaire.

3 Acceptation du transfert de toutes les Actions Ordinaires de Classe II de la Société d'ACTELION PHARMACEUTICALS Ltd., prénommée, à ACTELION LUXEMBOURG, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et élection d'ACTELION LUXEMBOURG, S.à r.l., prénommée, en tant que nouveau gérant de la Société.

4 Modification de l'article 9, alinéa 1^{er} des statuts de la Société pour refléter ce changement.

5 Divers.

(iii) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

(iv) Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

(v) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sont représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Ensuite, après délibération et consentement du gérant, l'assemblée générale a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter et d'approuver la démission d'ACTELION PHARMACEUTICALS Ltd., prénommée, comme gérant de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge entière au gérant démissionnaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter le transfert de toutes les Actions Ordinaires de Classe II de la Société d'ACTELION PHARMACEUTICALS Ltd., prénommée, à ACTELION LUXEMBOURG, S.à r.l., prénommée, et d'élire ACTELION LUXEMBOURG, S.à r.l., prénommée, en tant que nouveau gérant avec effet à partir de la date du présent acte.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9, alinéa 1^{er} des statuts de la Société pour refléter ce changement.

L'article 9, alinéa 1^{er} aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 9. Alinéa 1^{er}. Gestion

La Société sera gérée par ACTELION LUXEMBOURG, S.à r.l., (ci-après «le Gérant») en sa qualité de seul associé-commandité de la Société et détenteur de toutes les Actions Ordinaires de Classe II de la Société.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A.-J. Oakley, N. Gutenstein, T. Kitt, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2004, vol. 21CS, fol. 23, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

G. Lecuit.

(042873.3/220/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

ACTELION FINANCE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 96.016.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

G. Lecuit.

(042875.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

SAFILUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 24.581.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01062, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(042918.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

FIRST LOGISTICS A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.
H. R. Luxembourg B 97.565.

Im Jahre zweitausendvier, den dreizehnten Mai.

Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze zu Luxemburg.

Fand eine ausserordentliche Generalversammlung statt der Aktionäre der Aktiengesellschaft FIRST LOGISTICS A.G., mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 10. Dezember 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 95 vom 23. Januar 2004.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Ulrike Holbach, Beamtin, wohnhaft in Trier, welche Frau Marie-Paule Kohn-Thibo, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg, zum Schriftführer bestimmt.

Die Versammlung ernennt Frau Heike Gottschalk, Privatangestellte, wohnhaft in Schrassig, zum Stimmzähler.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden war, ersuchte der Vorsitzende den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Zahl der Aktien ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste die durch den Versammlungsvorstand und den Notar unterzeichnet wurde; diese Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, mit der sie einregistriert werden.

II.- Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt es sich, dass sämtliche Aktien bei dieser Versammlung vertreten sind. Die Versammlung ist somit ordnungsgemäss zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung beraten.

III.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

- 1) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6686 Mertert, rue du Port nach künftig L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.
- 2) Änderung von Artikel 4.- der Satzung wie folgt:

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben eines internationalen Logistikunternehmens mit Vermittlung von Transporten jeglicher Art in Luxemburg, Europa sowie von und nach Übersee sowohl in eigenem, als auch in fremden Namen, Zollabwicklungen, Lagerbewirtschaftung, Kontraktlogistik.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte mobiliarer, sowie immobilärer, finanzieller, industrieller oder geschäftlicher Natur, welche direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck in Verbindung stehen, vornehmen.

Die Gesellschaft darf Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art erwerben oder sich an ihnen beteiligen. Sie darf Zweigniederlassungen errichten.»

IV. - Nach diesen Erklärungen nahm die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6686 Mertert, rue du Port nach künftig L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 2.- Absatz eins der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 2. Absatz eins.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gegenstand der Gesellschaft abzuändern und infolgedessen den bestehenden Artikel 4.- durch folgenden Wortlaut zu ersetzen:

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben eines internationalen Logistikunternehmens mit Vermittlung von Transporten jeglicher Art in Luxemburg, Europa sowie von und nach Übersee sowohl in eigenem, als auch in fremden Namen, Zollabwicklungen, Lagerbewirtschaftung, Kontraktlogistik.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte mobiliarer, sowie immobilärer, finanzieller, industrieller oder geschäftlicher Natur, welche direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck in Verbindung stehen, vornehmen.

Die Gesellschaft darf Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art erwerben oder sich an ihnen beteiligen. Sie darf Zweigniederlassungen errichten.»

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Generalversammlung haben alle Mitglieder des Büros mit Uns Notar unterschrieben, nachdem dieser festgestellt hat, dass kein anderer Aktionär den Wunsch geäußert hat, mitzuunterschreiben.

Gezeichnet: U. Holbach, M.-P. Thibo, H. Gottschalk, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, vol. 143S, fol. 59, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 24. Mai 2004.

J.-P. Hencks.

(042453.3/216/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

FIRST LOGISTICS A.G., Aktiengesellschaft.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

H. R. Luxembourg B 97.565.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(042454.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

PAREAST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. PAREAST S.A.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.865.

L'an deux mille quatre, le quatorze mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PAREAST S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 16 juin 1997, publié au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations page 24980 de l'année 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lieve Breuglemans, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société.
2. Modification de la forme légale de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.
3. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et décharge.
4. Nomination des gérants.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société de PAREAST S.A. en PAREAST, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la forme juridique de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée sans changement de sa personnalité juridique.

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values et la société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

La transformation se fait sur base du bilan intermédiaire arrêté au 12 mai 2004, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs, à savoir:

Monsieur Joseph Mayor, administrateur des sociétés, né le 24 mai 1962 à Durban (Afrique du Sud) demeurant professionnellement à 1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

Madame Géraldine Schmit, employée privée, né le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique) demeurant professionnellement à 1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

Monsieur Fabio Mazzoni, administrateur des sociétés, né le 20 janvier 1960 à Ixelles (Belgique) demeurant 1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

ainsi que du commissaire aux comptes, à savoir WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l., ayant son siège social 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro 74.623,

et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Les administrateurs avaient été nommés à ces fonctions lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 juin 2002 et le commissaire avait été nommé à cette fonction lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 2 mai 2001.

Quatrième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

«Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société pourra mener toute transaction commerciale ou financière, toute opération mobilière ou immobilière, procéder à tout investissement et prise de participation, et généralement effectuer toute opération industrielle, commerciale, financière ou autre pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de PAREAST, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-sept mille (USD 26.587.000,-) Dollars des Etats-Unis, représenté par vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-sept (26.587) parts sociales d'une valeur nominale de mille (USD 1.000,-) Dollars des Etats-Unis chacune, entièrement libérées et détenues par l'associé unique, Monsieur Yaron Bruckner.

Lorsque et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10 Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.»

Cinquième résolution

L'associé décide de nommer en qualité de gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Joseph Mayor, administrateur de sociétés, né le 24 mai 1962 à Durban (Afrique du Sud) demeurant professionnellement à 1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;

- Madame Géraldine Schmit, employée privée, né le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement à 1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;

- Monsieur Fabio Mazzoni, administrateur de sociétés, né le 20 janvier 1960 à Ixelles (Belgique) demeurant 1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par leur seule signature.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ trois mille cinq cents euros (3.500,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants et membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, M. Strauss, L. Breugelmans, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2004, vol. 21CS, fol. 23, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

G. Lecuit.

(042985.3/220/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

SIMEUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 69.838.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 9 mars 2004

L'assemblée prend connaissance de la lettre de démission de M. Marc Ambroisien, avec effet de ce jour et décide de nommer en remplacement la société IMMOLYS S.A. société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg à son poste.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin avec l'assemblée générale qui se tiendra en 2005.

L'assemblée donne décharge à M. Marc Ambroisien de son mandat exercé jusqu'à ce jour.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01050. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043117.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

AMACO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.628.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 3 mai 2004

Il résulte des résolutions du conseil d'administration du 3 mai 2004 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Nomination de DELOITTE S.A. ayant son siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon comme réviseur d'entreprises avec effet au 30 avril 2004.
2. La mandat du réviseur d'entreprises prendra fin après l'Assemblée Générale annuelle qui aura lieu en 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004

P. Dunselman.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04522. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(043523.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

AMACO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.628.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 3 mai 2004

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 3 mai 2004 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Démission du commissaire aux comptes COMPTAFISC S.A. ayant son siège social au 165A, route de Longwy, L-4751 Pétange avec effet au 30 avril 2004.
2. Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat.. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004

P. Dunselman.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04523. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(043524.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

INTERNATIONAL MANAGEMENT & SERVICES CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 75.382.

L'an deux mille trois, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société anonyme INTERNATIONAL MANAGEMENT & SERVICES CORPORATION S.A., ayant son siège social à Bertrange, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date 6 novembre 1997, publiée au Mémorial C numéro 113 du 20 février 1998, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 14 août 2003, publié au Mémorial C numéro 1013 du 1^{er} octobre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas Rentz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Ferron, clerc de notaire, demeurant à Bofferdange.

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Transfert du siège social de L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
- 2) Modification du 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents et représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par tous les associés ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec le procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sociales sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les associés ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV) Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le 2^e alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 2^{ème} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.
Signé: N. Rentz, F. Ferron, M.-P. Thibo, P. Hencks.
Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2004, vol. 143S, fol. 62, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mai 2004. J.-P. Hencks.

(042457.3/216/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

INTERNATIONAL MANAGEMENT & SERVICES CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 75.382.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(042459.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

ORACLE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 19, place du Marché.
R. C. Luxembourg B 100.101.

L'an deux mille quatre, le onze mai.

Par-devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Daniel Freres, agent immobilier, né à Ettelbruck, le 26 septembre 1966, demeurant à L-5339 Moutfort, 37, route de Contern.

2) Mademoiselle Lydia De Marco, agent immobilier, née à Jarny/France, le 7 août 1971, demeurant à F-57360 Amnéville, 7C, rue des Hauts Fourneaux.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg, sous la dénomination de ORACLE LUX, S.à r.l., a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 2 avril 2004, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 100.101, non encore publié au Mémorial C.

II. Le capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, se trouvait réparti comme suit:

1) Monsieur Daniel Freres, prénommé, quarante-neuf parts sociales	49
2) Mademoiselle Lydia De Marco, prénommée, cinquante et une parts sociales	51
Total: cent parts sociales	100

III. Suivant cession de parts sociales sous seing privé faite à Luxembourg, en date du 11 mai 2004, ci-annexée en copie, Mademoiselle Lydia De Marco, prénommée, a cédé et transporté trente et une (31) parts sociales de la société à Monsieur Daniel Freres, prénommé.

IV. En leur qualité de seuls associés et gérants de la société, Monsieur Daniel Freres, prénommé, et Mademoiselle Lydia De Marco, prénommée, déclare expressément accepter au nom de la société la prédite cession de parts sociales.

V. Suite à la cession de parts sociales intervenue, en leur qualité de seuls associés et gérants de la société, ils décident de modifier le 2^{ème} alinéa de l'article 5.- des statuts, comme suit:

«**Art. 5. 2^{ème} alinéa.**

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Daniel Freres, prénommé, quatre-vingt parts sociales	80
2) Mademoiselle Lydia De Marco, prénommée, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Freres, L. De Marco, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, vol. 143S, fol. 53, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

J.-P. Hencks.

(042460.3/216/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

ORACLE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 19, Place du Marché.
R. C. Luxembourg B 100.101.

Le textes des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(042466.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

AGENCE UELZECHT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 16, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 87.635.

L'an deux mille quatre, le onze mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AGENCE UELZECHT S.A., avec siège social à L-4010 Esch-sur-Alzette, 16, rue de l'Alzette,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 87.635,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 mai 2002, publié au Mémorial C 1201 du 12 août 2002.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Gilbert Freis, commerçant, demeurant à F-57390 Audun le Tiche, 8, rue Paul l'Ancrenon.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Astrid Freis-Thinnes, agent immobilier, demeurant à F-57390 Audun le Tiche, 8, rue Paul l'Ancrenon.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ajout d'un alinéa à l'article 7 des statuts:

«Vis-à-vis des tiers, le président a les pouvoirs d'engager en toutes circonstances la société par sa signature individuelle»;

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa à l'article sept (7) des statuts de sorte que le troisième alinéa de l'article sept a la teneur suivante:

Art. 7. 3^{ème} alinéa. Vis-à-vis des tiers, le président a les pouvoirs d'engager en toutes circonstances la société par sa signature individuelle.

Réunion du Conseil d'Administration

Madame Astrid Freis-Thinnes, agent immobilier, demeurant à F-57390 Audun le Tiche, 8, rue Paul l'Ancrenon, Monsieur Gilbert Freis, commerçant, demeurant à F-57390 Audun le Tiche, 8, rue Paul l'Ancrenon et Monsieur Steve Freis, étudiant, demeurant à F-57390 Audun le Tiche, 8, rue Paul l'Ancrenon, ici présents, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Madame Astrid Freis-Thinnes, agent immobilier, née à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 1959, demeurant à F-57390 Audun le Tiche, 8, rue Paul l'Ancrenon, est nommée Présidente du conseil d'administration.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Freis, G. Freis, S. Freis, S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 mai 2004, vol. 898, fol. 15, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 mai 2004.

F. Kessler.

(042855.3/219/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

AGENCE UELZECHT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 16, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 87.635.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 mai 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 mai 2004.

F. Kessler.

(042856.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

AC, ATELIERS & C EQUIPEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-5675 Burmerange, 18, rue Jos Kayser.
R. C. Luxembourg B 90.252.

L'an deux mille quatre, le cinq mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ATELIERS & C EQUIPEMENT, en abrégé AC, ayant son siège social à L-1731 Luxembourg (Bonnevoie), 4, rue de Hesperange, R. C. Luxembourg section B numéro 90.252, constituée suivant acte reçu le 10 décembre 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emile Kaboth, délégué commercial, demeurant à L-5675 Burmerange.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sheila Kaboth, secrétaire, demeurant à L-5675 Burmerange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jos Derkum, délégué commercial, demeurant à L-5692 Elvange, 1, Schoulstross.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-1731 Luxembourg (Bonnevoie), 4, rue de Hesperange, à L-5675 Burmerange, 18, rue Jos Kayser. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts afin de refléter cette modification.

2.- Constat de la libération intégrale des actions du capital social.

3.- Constat des cessions d'actions intervenues entre Monsieur Marcel Thill et Monsieur Emile Kaboth d'une part, et Monsieur Marcel Thill et Mademoiselle Sheila Kaboth d'autre part.

4.- Démission de Monsieur Marcel Thill de ses fonctions d'administrateur.

5.- Nomination de Monsieur Jos Derkum aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Thill.

6.- Augmentation de capital de 31.000,- EUR à 80.000,- EUR.

7.- Souscription, libération: répartition des actions, comme suit:

Kaboth Emile	620 actions
Kaboth Sheila	180 actions
Total:	800 actions

8.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1731 Luxembourg (Bonnevoie), 4, rue de Hesperange, à L-5675 Burmerange, 18, rue Jos Kayser.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.1.** Le siège social est établi à Burmerange. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.»

Deuxième résolution

L'assemblée constate que les actionnaires ont libéré l'intégralité des actions composant le capital social de la société. Preuve de cette libération a été rapportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de la cession de (soixante-quinze) 75 actions par Monsieur Marcel Thill au profit de Monsieur Emile Kaboth.

L'assemblée prend acte de la cession de (quatre-vingts) 80 actions par Monsieur Marcel Thill au profit de Mademoiselle Sheila Kaboth.

Ces transferts d'actions sont intervenus dès avant les présentes.

Le capital de la société est désormais réparti comme suit:

Monsieur Emile Kaboth	230 actions
Mademoiselle Sheila Kaboth	80 actions

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Marcel Thill de ses fonctions d'administrateur et lui consent décharge pour ses activités dans le cadre de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement de Monsieur Thill aux fonctions d'administrateur Monsieur Jos Derkum, administrateur, demeurant à L-5692 Elvange, 1, Schoulstroos.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 49.000,- (quarante-neuf mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à EUR 80.000,- (quatre-vingt mille Euros) par l'émission de 490 (quatre cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Septième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 490 actions nouvelles:

a) Monsieur Emile Kaboth	pour 390 actions
b) Mademoiselle Sheila Kaboth	pour 100 actions

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite, Monsieur Emile Kaboth et Mademoiselle Sheila Kaboth ont déclaré souscrire aux 490 (quatre cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 49.000,- (quarante-neuf mille Euros), faisant pour le capital social le montant de EUR 80.000,- (quatre-vingt mille Euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Le capital de la société est désormais réparti comme suit:

a) Monsieur Emile Kaboth	620 actions
b) Mademoiselle Sheila Kaboth	180 actions

Huitième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 80.000,- (quatre-vingt mille Euros), divisé en 800 (huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Kaboth, S. Kaboth, J. Derkum, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, vol. 21CS, fol. 16, case 5. – Reçu 490 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

J. Elvinger.

(043197.3/211/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

FOXMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7423 Dondelange, 3, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 64.591.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 avril 2004

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010, le mandat des administrateurs

Cedric Sheridan, administrateur-délégué, demeurant à 3, route de Luxembourg L-7423 Dondelange, Luxembourg.
Dorothee Dewaet, administrateur, demeurant à 3, route de Luxembourg L-7423 Dondelange, Luxembourg
Paul Van der Elst, administrateur, demeurant à 1A, rue Collart B-1380 Lasne, Belgique
et du commissaire aux comptes
SAFILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00326. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043125.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

KPMG AUDIT, Société Civile.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des associés en date du 28 avril 2000

Sont nommés fondés de pouvoir, avec effet à compter au 1^{er} juillet 1999:

- Madame Nathalie Dogniez, réviseur d'entreprises, demeurant à Arlon / Belgique.
- Monsieur Thomas Feld, réviseur d'entreprises, demeurant à Igel / Allemagne.
- Monsieur Philippe Meyer, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Jentgen

Directeur financier

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00112. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043169.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

KPMG AUDIT, Société Civile.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des associés en date du 27 avril 2001

Sont nommés fondés de pouvoir, avec effet à compter au 1^{er} juillet 2000:

- Monsieur Philippe Corbard, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur David Wallace, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Jentgen

Directeur financier

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00115. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043170.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

KPMG AUDIT, Société Civile.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des associés en date du 15 décembre 2003

La démission en date du 31 octobre 1999 de Monsieur Vincent Dogs de ses fonctions de fondé de pouvoirs est acceptée et pleine et entière décharge pour l'exécution de ses fonctions lui est accordée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Jentgen

Directeur financier

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00117. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043172.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

COMMERCIAL INVESTMENT POMEZIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**

Registered office: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 100.979.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-fifth day of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PRADERA HOLDCO S.A., having its registered office in L-1931 Luxembourg, 33 avenue de la Liberté (Grand Duchy of Luxembourg), registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 86.621,

here represented by Mrs Véronique Pirotte, private employee, residing in B-Bonnert (Belgium),

by virtue of a proxy given on May 21st, 2004, which, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in his above mentioned capacity, has requested the undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a société à responsabilité limitée, which is herewith established as follows:

Art. 1. Form

There is established by the single partner a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name

The Company will exist under the name of COMMERCIAL INVESTMENT POMEZIA, S.à r.l.

Art. 3. Object

The purpose of the Company is the acquisition, selling and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of PRADERA EUROPEAN RETAIL FUND, a mutual investment fund (Fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Fund's constitutive documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office

The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital

The capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) per share.

Art. 7. Amendment of the capital

The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single partner.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

10.1 When the Company is composed of a single partner, that single partner may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

10.2 When the Company is composed of several partners, the shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management

The Company is managed and administered by three (3) managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners, as the case may be.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

Any Manager may be dismissed by the single partner or the general meeting of partners at any time in the event of his fraud, gross negligence or wilful misconduct, but not otherwise. Any Manager may resign at any time.

The single partner or the general meeting of partners decides upon the compensation of each manager.

Art. 15. Powers - Representation of the Company

In dealing with third parties, any two managers acting together have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company is bound in any circumstances by the signature of any two managers.

Art. 16. Death, incapacity, Bankruptcy or insolvency of a manager

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 17. Liability of a manager

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 18. General meeting of the partners

18.1 If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of the partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

18.2 If the Company is composed of no more than twenty-five (25) partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

If the Company is composed of more than twenty-five (25) partners, the decisions are taken in a general meeting.

If the Company is composed of several partners, decisions of the partners are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of partners representing three quarters of the Company's capital.

Art. 19. Decisions

The decisions of the single partner or of the general meeting of the partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 20. Financial year

The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

Art. 21. Balance-sheet

Each year, on December 31, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen (15) days preceding the deadline set for the annual general meeting of partners.

Art. 22. Allocation of profits

The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 23. Dissolution, Liquidation

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 24. Matters not provided

All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription - Payment

PRADERA HOLDCO S.A., represented by Mrs Véronique Pirotte, above mentioned, by virtue of the above mentioned proxy, declared to subscribe to the one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) and to entirely pay up each such shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2004.

Extraordinary General Meeting

The sole partner, acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

1. The following persons are appointed with immediate effect as managers for an unlimited period:

* Mr Colin Campbell, Director, born in London on February 12, 1956, having his domicile at 33 Walpole Street, London, SW3 4QS (United Kingdom);

* Mr Paul Whight, Director, born in Barking on September 14, 1951, having his domicile at Place Stéphanie, 10 b.5a, 1050 Brussels, (Belgium)

* Mr Rodney Alexander Bysh, Director, born in Croydon on August 17, 1967, having his domicile at Römerstrasse 8, 61440 Oberursel (Germany).

The Company is bound in any circumstances by the signature of any two managers.

2. The address of the registered office of the Company is set at L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq mai.

Par devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PRADERA HOLDCO S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro de B 86.621,

ici représentée par Madame Véronique Pirotte, employée privée, demeurant à B-Bonnert (Belgique),

en vertu d'une procuration donnée le 21 mai 2004, qui, signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte pour l'enregistrement.

La comparante, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis du notaire soussigné qu'il rédige les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est établie comme suit:

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la législation luxembourgeoise et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comportera initialement un associé unique, propriétaire de toutes les parts sociales de la Société. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, notamment suite à la cession de parts sociales ou à l'émission de nouvelles parts sociales.

Art. 2. Dénomination

La Société prend la dénomination sociale de COMMERCIAL INVESTMENT POMEZIA, S.à r.l.

Art. 3. Objet

L'objet de la Société est l'acquisition, la vente, le financement et l'échange d'avoirs ou de titres de sociétés détenant des avoirs et plus généralement des biens qui font partie des investissements autorisés de Pradera European Retail Fund, un Fonds Commun de Placement organisé sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société peut avoir toute autre activité qui est jugée utile à l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites imposées par les documents constitutifs du Fonds et les lois et règlements luxembourgeois applicables.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut établir des filiales et des succursales où il le sera jugé utile, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social

Le capital est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Modification du capital social

Le capital social peut, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou moyennant une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

10.1 Lorsque la Société comporte un associé unique, cet associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

10.2 Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'elle a été signifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales

La Société peut racheter ses propres actions conformément à la Loi.

Art. 13. Incapacité, Faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance

La Société est gérée et administrée par trois (3) gérants, associés ou non.

Chaque gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des gérants.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider la révocation d'un gérant à tout moment en cas de vol, faute grave ou inconduite intentionnelle, mais en aucun cas autre cas. Chaque gérant peut se démissionner de ses fonctions à tout moment.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décide de la rémunération de chaque gérant.

Art. 15. Pouvoirs - Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, deux gérants agissant ensemble ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de deux gérants.

Art. 16. Décès, Incapacité, Faillite ou déconfiture d'un gérant

Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un gérant ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Responsabilité d'un gérant

Un gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Assemblées générales des associés

18.1 Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Les articles 194 à 196, ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables à cette situation.

18.2 Lorsque la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus que la moitié du capital social. Cependant, des décisions de modifier ces statuts et notamment de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant trois quarts du capital social de la Société.

Art. 19. Décisions

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés sont établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

Art. 20. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Bilan

Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés, la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication des documents financiers, au cours d'une période de quinze (15) jours précédant la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 22. Répartition des bénéfices

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, Liquidation

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments du ou des liquidateurs.

Art. 24. Disposition générale

Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, est traité dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Souscription - Paiement

PRADERA HOLDCO S.A., représentée par Madame Véronique Pirotte susmentionnée, en vertu de la procuration susmentionnée, déclare souscrire aux cent vingt-cinq (125) parts avec une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune et à libérer entièrement ces parts par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Dépenses

Les dépenses, coûts, commissions et frais de quelque sorte, qui doivent être payés par la société en vertu de ce document sont estimés approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de la formation de la Société et sera clôturé le 31 décembre 2004.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'associé unique, agissant en place de l'assemblée générale des associés, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

Les personnes suivantes sont nommées gérants avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

* Monsieur Colin Campbell, Administrateur, né à Londres le 12 février 1956, ayant son domicile à 33 Walpole Street, Londres, SW3 4QS (Royaume-Uni);

* Monsieur Paul Whight, Administrateur, né à Barking le 14 septembre 1951, ayant son domicile à Place Stéphanie, 10 b.5a, 1050 Bruxelles, (Belgique)

* Monsieur Rodney Alexander Bysh, Administrateur, né à Croydon le 17 août 1967, ayant son domicile à Römersstrasse 8, 61440 Oberursel (Allemagne).

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de deux gérants.

L'adresse du siège social de la Société est établie à L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté (Grand-Duché de Luxembourg).

Le soussigné notaire qui connaît l'anglais, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une version française et qu'à la requête de la même personne et, dans le cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Le document ayant été lu par le comparant, qui est connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite personne signe ensemble avec Nous notaire, cet acte en original.

Signé: V. Pirotte, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, vol. 143S, fol. 71, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

G. Lecuit.

(043163.3/220/337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

QUEROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 100.981.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois INTERNATIONALE DE GESTION S.A., ayant son siège social à Luxembourg;

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- La société anonyme de droit luxembourgeois RAMLUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg;

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les dites procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps que lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I.- Dénomination, Siège, Objet, Durée.**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination QUEROS S.A.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, l'émission des obligations enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital.

Art. 5. Capital social.

Le capital social souscrit est fixé à EUR 3.000.000,- (trois millions d'Euros), divisé en 300.000 (trois cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'Euros) qui sera divisé en 1.000.000 (un million) d'actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 19 avril 2009, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements.

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions.

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance.

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, ou tout autre moyen de communications électroniques, les deux derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société.

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale.

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

16.3. En cas de démembrement de propriété des parts sociales, l'usufruitier exercera seul le droit de vote attaché aux parts grevées d'usufruit pour les décisions collectives ordinaires.

Pour les décisions collectives extraordinaires, le droit de vote sera exercé par le nu-propriétaire.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier mardi du mois de mai à 11.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales.

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices.

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation.

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale.**Art. 23. Disposition générale.**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2004.
La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2005.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 10.000 (dix mille) actions comme suit:

1.- INTERNATIONALE DE GESTION S.A.	299.999	actions
2.- RAMLUX S.A.	1	action
Total	300.000	actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 3.000.000,- (trois millions d'Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de trente-trois mille six cents Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2009:
 - a) Monsieur Fons Mangen, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.
 - b) Monsieur Jean-Hugues Antoine, comptable, demeurant à Jamoigne (Belgique).
 - c) Madame Carine Reuter-Bonert, employée privée, demeurant à Fennange.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:
Monsieur Dominique Maqua, comptable, demeurant à Torgny (Belgique).
- 4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hess, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2004, vol. 20CS, fol. 96, case 4. – Reçu 30.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2004.

J. Elvinger.

(043167.3/211/197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

VOLEFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 38.822.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

VOLEFIN S.A.

Signatures

Administrateurs

(043143.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

FIDILUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 25.314.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 9 mars 2004

Le mandat des administrateurs venant à échéance avec la présente assemblée, C.M.S. SERVICES Ltd ayant souhaité ne pas voir son mandat renouvelé, l'assemblée nomme aux postes d'administrateurs.

Evelyne Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains L-8041 Bertrange

Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange

IMMOLYS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg

et à celui de commissaire aux comptes

SAFILUX S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg

Leur mandat prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04014. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043113.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

OROLUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 46.318.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00332, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043242.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

OROLUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 46.318.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 21 mai 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale du 21 mai 2004 a renouvelé le mandat du Commissaire aux Comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2004 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour OROLUX, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00349. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043301.3/833/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Com'Ma PUISSANCE 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4380 Ehlerange, 159, rue d'Esch.
R. C. Luxembourg B 85.929.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 18 mai 2004

En date du 19 avril 2004, les actionnaires de la société Com'Ma PUISSANCE 4 S.A. ont accepté la démission de Monsieur Christian Weber de son poste d'administrateur.

Ils décident à présent, à l'unanimité, de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à cette date.

Ehlerange, le 18 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(043118.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

MINERVE FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 83.910.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le quatre mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,

«la mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société de droit luxembourgeois STILO CAPITAL LTD, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme MINERVE FINANCES S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 83.910, constituée suivant acte reçu le 17 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 242 du 13 février 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme MINERVE FINANCES S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros), représenté par 350 (trois cent cinquante) actions de EUR 100,- (cent euros), chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société MINERVE FINANCES S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions au porteur ainsi que du registre des actionnaires nominatifs.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, vol. 21CS, fol. 15, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

J. Elvinger.

(043188.3/211/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

J.B.S.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 36.112.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043121.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

REDWOOD CBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.840.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 17 mai 2004 que Monsieur Nick Martin, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été coopté administrateur de la société avec effet immédiat au 17 mai 2004 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Armin Kirchner. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05490 – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043126.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

LAHO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 76.155.

In the year two thousand and four, on the sixteenth day of April.

Before Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of LAHO LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, having its registered office at 398, route d'Esch L-1471 Luxembourg, inscribed at Luxembourg trade register section B under number 76.155 incorporated by deed enacted on June 7, 2000, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 721, page 34585, of October 4, 2000; and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed enacted on September 29, 2000, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 226, page 10814, dated March 28, 2001.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 3,963,680 (three million nine hundred sixty three thousand six hundred eighty) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Waiving of notice right.
- 2.- Creation of three different classes of directors: type A, type B and type C directors.
- 3.- Subsequent amendment of articles nine, ten and thirteen of the articles of association in order to reflect such action.
- 4.- Requalification of Gustav Öhman and Christopher Masek as A directors and Gérard Becquer and Xavier Pauwels as C directors.
- 5.- Appointment of James Yates and Andrew Crankshaw as B directors.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide what follows:

First resolution

It is resolved that the shareholders waive their right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to them prior to this meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda.

Second resolution

It is resolved to create three different classes of directors: type A, type B and type C directors. It was resolved that the Company shall be bound (I) for any transactions or dealings between directly and/or indirectly fully owned group companies by the joint signature of any two A directors or by the joint signature of one A director and one B director, (II) for any transactions or dealings of an amount exceeding EUR 20,000.- (twenty thousand euros) by the joint signature of any A directors or the joint signature of one A director and one B director, (III) for any transactions or dealings up to an amount of EUR 20,000.- (twenty thousand euros) by the joint signature of any two A directors or the joint signature of one A director and one B director or the joint signature of one B director and one C director, and (IV) for any other transactions or dealings which is not mentioned here above by the joint signature of any two A directors or the joint signature of one A director and one B director or the joint signature of one B director and one C director.

Third resolution

The meeting decides to amend articles nine, ten and thirteen of the articles of association, which shall read as follows:

«Art. 9. Board of directors.

The Corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not to be shareholders of the Corporation and who shall be elected by the shareholders' meeting, each share holding one vote without distinction as to class, in accordance with the procedures applying to ordinary shareholders' meetings.

The directors shall be elected for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors will be appointed by the shareholders as A director, B director or C director.

The directors may be removed with or without cause by a resolution passed in accordance with the provisions of ordinary shareholders' meetings.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of directors may fill such a vacancy until the next following general meeting.»

«Art. 10. Procedures of meeting of the board.

The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings, This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present and if there are less directors in attendance in the United Kingdom than directors in attendance in Luxembourg, present or represented.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make know to the board of directors such personal interest and shall consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all the directors. Such approval may be in a single or in several separate documents which together will form the circular resolution.»

«Art. 13. Binding signatures.

The Corporation will be bound:

(I) for any transactions or dealings between directly and/or indirectly fully owned group companies by the joint signature of any two A directors or by the joint signature of one A director and one B director;

(II) for any transactions or dealings of an amount exceeding EUR 20,000.- (twenty thousand euros) by the joint signature of any A directors or the joint signature of one A director and one B director;

(III) for any transactions or dealings up to an amount of EUR 20,000.- (twenty thousand euros) by the joint signature of any two A directors or the joint signature of one A director and one B director or the joint signature of one B director and one C director;

(IV) for any other transactions or dealings which is not mentioned here above by the joint signature of any two A directors or the joint signature of one A director and one B director or the joint signature of one B director and one C director.»

Fourth resolution

The meeting decides to requalify for an undetermined period:

- Gustav Öhman, who is already director, as A director.
- Christopher Masek, who is already director, as A director.
- Gérard Becquer, who is already director, as C Director.
- Xavier Pauwels, who is already director, as C Director.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint with immediate effect, for an undetermined period, as B Director of the Company:

- James Yates, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, born on June 22, 1972 in Chelmsford, England.
- Andrew Crankshaw, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, born on May 25, 1970 in Manchester, England.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le seize avril.

Par devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée LAHO LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, numéro 76.155, constituée suivant acte reçu le 7 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 721, page 34585, du 4 octobre 2000; et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu le 29 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 226, page 10814, du 28 mars 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.963.680 (trois millions neuf cent soixante trois mille six cent quatre-vingts) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Renonciation aux délais et formalités de convocation.
 - 2.- Création de trois types différents de administrateurs: administrateurs de type A, administrateurs de type B et administrateurs de type C.
 - 3.- Modification subséquente des articles neuf, dix et treize des statuts de la société.
 - 4.- Requalification de Gustav Öhman et Christopher Masek en tant qu'administrateurs de type A, et de Gérard Becquer et Xavier Pauwels en tant qu'administrateurs de type C.
 - 5.- Nomination de James Yates et Andrew Crankshaw en tant qu'administrateurs de type B.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les actionnaires renoncent aux délais et formalités de convocation prévues par la loi; les actionnaires reconnaissent être suffisamment informés de l'ordre du jour, se considèrent être valablement convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire et s'accordent à voter sur tous les points à l'ordre du jour.

Deuxième résolution

Il est décidé de créer trois types d'administrateurs: administrateurs A, administrateurs B et administrateurs C. Il est décidé que la société sera liée (I) pour toutes les transactions directes ou indirectes entre des sociétés du groupe, par la signature conjointe de deux administrateurs A ou la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, (II) pour toutes transactions d'un montant supérieur à EUR 20.000,- (vingt mille euros), par la signature conjointe de deux administrateurs A ou la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, (III) pour toutes tran-

sactions d'un montant inférieur ou égal à EUR 20.000,- (vingt mille euros), par la signature conjointe de deux administrateurs A ou la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B ou encore la signature conjointe d'un administrateur B et d'un administrateur C, et, (IV) pour toute transaction ou opération non précisée ci-dessus, par la signature conjointe d'un administrateur B et d'un administrateur C.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles neuf, dix et treize des statuts, lesquels seront désormais rédigés comme suit:

«Art. 9. Conseil d'administration.

La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société et qui seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, chaque action ayant une voix, sans distinction quant à la classe, conformément aux procédures applicables aux assemblées générales ordinaires des actionnaires.

Les administrateurs seront élus pour un maximum de 6 ans et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en tant qu'administrateur A, administrateur B ou administrateur C.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif par une résolution prise conformément aux dispositions relatives aux assemblées générales ordinaires des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison d'un décès, départ ou toute autre raison, les membres restants du Conseil d'administration peuvent pourvoir à une telle vacance jusqu'à la première assemblée générale qui suit.»

«Art. 10. Procédures des réunions du conseil.

Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire un ou plusieurs vice-président(s) en son sein. Il pourra également élire un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex un autre administrateur comme son représentant.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement qu'autant que le nombre de gérants assistant du Royaume-Uni soit inférieur au nombre de gérants présents au Luxembourg, présents ou représentés.»

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote de cette affaire, rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés qui ensemble formeront la résolution circulaire.»

«Art. 13. Signatures autorisées.

La Société sera engagée comme suit:

(i) pour toutes les transactions directes ou indirectes entre des sociétés du groupe, par la signature conjointe de deux administrateurs A ou la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B;

(ii) pour toutes transactions d'un montant supérieur à (EUR 20.000,-) vingt mille euros, par la signature conjointe de deux administrateurs A ou la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B;

(iii) pour toutes transactions d'un montant inférieur ou égal à (EUR 20.000,-) vingt mille euros, par la signature conjointe de deux administrateurs A ou la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B ou encore la signature conjointe d'un administrateur B et d'un administrateurs C;

(iv) pour toute transaction ou opération non précisée ci-dessus, par la signature conjointe d'un administrateur B et d'un administrateur C.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la requalification, pour une période indéterminée, de:

- Gustav Öhman, administrateur actuel, en tant qu'administrateur A,
- Kristiaan Nieuwenburg, administrateur actuel, en tant qu'administrateur A,
- Gérard Becquer, administrateur actuel, en tant qu'administrateur C,
- Xavier Pauwels, administrateur actuel, en tant qu'administrateur C.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, pour une période indéterminée, en tant que gérant B:

- James Yates, avec adresse professionnelle au 5, Brettenham House, Lancaster Place, London WC2E 7EN, né le 22 juin 1972 à Chelmsford, Angleterre.

- Andrew Crankshaw, avec adresse professionnelle au 5, Brettenham House, Lancaster Place, London WC2E 7EN, né le 25 mai 1970 à Manchester, Angleterre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2004, vol. 20CS, fol. 96, case 1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

J. Elvinger.

(043330.3/211/244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

ALTRAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 65.221.

L'an deux mil quatre, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALTRAN LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange le 19 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1586 du 5 novembre 2002,

modifiée suivant acte sous seing privé des actionnaires en date du 1^{er} juin 1999, en application de l'article 3 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 586 du 29 juillet 1999,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 8 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 887 du 29 août 2003,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 65.221,

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Jentges, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société vers L-8399 Windhof, 7, route des Trois Cantons.

2.- Modification du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. deuxième alinéa.** Cette société aura son siège social à Windhof. Il pourra être transféré au sein de la même commune par simple décision du conseil d'administration.»

3.- Démission d'ABAX AUDIT, S.à r.l. de son mandat de commissaire.

4.- Nomination d'ABAX AUDIT, S.à r.l. en tant que réviseur.

5.- Divers.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société vers L-8399 Windhof, 7, route des Trois Cantons. En conséquence l'article 1^{er}, deuxième alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. deuxième alinéa.** Cette société aura son siège social à Windhof. Il pourra être transféré au sein de la même commune par simple décision du conseil d'administration.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décharge la société ABAX AUDIT, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 27.761, de son mandat de commissaire pour la nommer en tant que réviseur. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle tenue en 2005.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.15 heures.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, M. Mayer, M. Jentges, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, vol. 21CS, fol. 27, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 juin 2004.

P. Decker.

(043490.3/206/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

ALTRAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 65.221.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 juin 2004.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(043493.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

SKYLARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.929.

Le bilan au 31 janvier 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR0087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

Signature.

(043510.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

SKYLARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.929.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR0084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

Signature.

(043508.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

DUCHESS III CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 95.311.

Il résulte d'une décision prise par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 mai 2004 que Monsieur Marc Chong Kan, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été coopté administrateur de la société avec effet immédiat au 26 mai 2004 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Armin Kirchner. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00121. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(043133.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

INTERNATIONAL CERAMICS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 77.099.

In the year two thousand and four, on the nineteenth day of April, at 11.15 a.m.

Before Maître Jean Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) ROMANIA AND MOLDOVA DIRECT FUND, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, with its registered offices c/o FORTIS FUND SERVICES (CAYMAN) LIMITED P.O. Box 2003, Grand Pavilion Commercial Centre, 802, West Bay Road, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number 11369,

represented by its Chief Operating Officer (COO) Colin Hart, residing at 222 Calea Victoriei, Suite 204, Sector 1, Bucharest, Romania,

with individual signing power;

2) CENTURY DIRECT FUND (MAURITIUS) LLC, a limited liability company organized under the laws of Mauritius, having its registered office c/o INTERNATIONAL FINANCIAL SERVICES LTD, 3rd Floor, Les Cascades, Edith Cavell Street, Port Louis, Mauritius, and registered with the Mauritius Offshore Business Activities Authority and the Mauritius Registrar of Companies under number 16235/2527;

represented by Mr Colin Hart, prenamed,

by virtue of a proxy given in Washington DC (USA), on 12 April 2004.

3) AZAD BEHEER N.V., a naamloze vennootschap organized under the laws of The Netherlands, having its registered office at Strawinskylaan 803, 1077XX Amsterdam, The Netherlands, and registered with the Amsterdam Chamber of Commerce and Industries under number 33264787;

represented by Mr Colin Hart, prenamed,

by virtue of a proxy given in Amsterdam (The Netherlands), on 18 April 2004.

Which proxies, after having been signed ne varietur by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

Said appearing person, acting in his above mentioned capacities has declared and requested the notary to act:

- that the principals are the sole partners of INTERNATIONAL CERAMICS INVESTMENTS, S.à r.l., a company registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number R. C. B 77.099, enacted pursuant to a notarial deed on 10 July 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 910 of 23 December 2000, and that they hold all the shares of the Company in the following apportionment:

* ROMANIA AND MOLDOVA DIRECT FUND, L.P, prenamed, one thousand nine hundred twenty-four (1,924) shares;

* CENTURY DIRECT FUND (MAURITIUS) LLC, prenamed, four hundred eighty (480) shares;

* AZAD BEHEER N.V, prenamed, one thousand four hundred forty three (1,443) shares;

- that the Company's capital is set at one hundred thousand and twenty-two (100,022.-) US Dollars (USD), represented by three thousand eight hundred and forty-seven (3,847) shares of twenty-six (26.-) US Dollars (USD) each;

- that the principals have been informed on the agenda of the Meeting beforehand and waive all convening requirements and formalities, so that the Meeting is regularly constituted and can validly deliberate and decide on all items of the following agenda:

1. Decision on the winding up and the putting into liquidation of the Company;
2. Appointment of the liquidator.
3. Determination of the powers of the liquidator.
4. Miscellaneous

After due deliberation, the partners have passed the following resolutions:

First resolution

The partners unanimously resolve to dissolve the Company and put the Company into liquidation.

Second resolution

The partners unanimously resolve to appoint Mr Colin Hart, director, professionally residing at residing at 222 Calea Victoriei, Suite 204, Sector 1, Bucharest, Romania, as liquidator, with the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to execute and carry out any act of administration, management or disposal in the best interest of the liquidation of the Company, and without recourse to the authorization by the general meeting of the shareholders, except for mandatory restrictions foreseen by law.

The liquidator is not required to draw up an inventory and may rely on the accounts of the Company.

The liquidator shall be vested with the sole signature to represent the Company in liquidation, in all matters, including its representation in court, as plaintiff, as defendant or in any other role, and the Company in liquidation is validly bound under all circumstances and without limitation by the sole signature of the liquidator.

The liquidator may grant to one or more proxy holders such part of his powers as he may deem fit for the accomplishment of his mission.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, said person appearing signed together with the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix neuf avril, à 11.15 heures.

Par-devant Maître Jean Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) ROMANIA AND MOLDOVA DIRECT FUND, L.P. (RMDF), un limited partnership établi selon le droit des Cayman Islands, avec siège social au c/o FORTIS FUND SERVICES (CAYMAN) LIMITED P.O. Box 2003, Grand Pavilion Commercial Centre, 802, West Bay Road, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, et enregistré auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro 11369;

représentée par son Chief Operating Officer (COO) Monsieur Colin Hart, demeurant au 222, Calea Victoriei, Suite 204, Sector 1, Bucarest, Roumanie, avec pouvoir de signature individuelle.

2) CENTURY DIRECT FUND (MAURITIUS) LLC, une société à responsabilité limitée établie selon le droit de l'île Maurice, avec siège social c/o INTERNATIONAL FINANCIAL SERVICES LTD, 3rd Floor, Les Cascades, Edith Cavell Street, Port Louis, Ile Maurice, et enregistrée auprès du Mauritius Registrar of Companies sous le numéro 16235/2527; représentée par Monsieur Colin Hart, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée à Washington D.C. (USA), le 12 avril 2004;

3) AZAD BEHEER N.V., une société anonyme établie selon le droit néerlandais, avec siège social au 803, Strawinsky-laan 803, NL-1077XX Amsterdam, Pays Bas, et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 33264787,

représentée par Monsieur Colin Hart, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam (Pays-Bas), le 18 avril 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, seront enregistrées avec le présent acte.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et requis le notaire d'acter:

- Que les mandants sont les seuls associés de INTERNATIONAL CERAMICS INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie selon le droit du Grand-Duché du Luxembourg, avec siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro R. C. B 77.099; constituée suivant acte notarié du 10 juillet 2000 et publié au Mémorial C, sous le numéro 910 du 23 décembre 2000 (ci-après dénommée: «la Société»), et qu'ils détiennent toutes les parts sociales de la société dans la répartition qui suit:

* ROMANIA AND MOLDOVA DIRECT FUND, L.P, prénommée, mille neuf cent vingt-quatre (1.924) parts sociales;

* CENTURY DIRECT FUND (MAURITIUS) LLC, prénommée, quatre cent quatre-vingts (480) parts sociales;

* AZAD BEHEER N.V, prénommée, mille quatre cent quarante-trois (1.443) parts sociales;

- Que le capital social est fixé à cent mille vingt-deux (100.022,-) US Dollars (USD), divisé en trois mille huit cent quarante-sept (3.847) parts sociales de vingt-six (26,-) US Dollars (USD) chacune;

- Que les mandants ont été préalablement informés de l'ordre du jour de la présente Assemblée et ont renoncé aux convocations et formalités prévues par la Loi, de sorte que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour qui est le suivant:

1. Décisions sur la dissolution et de la mise en liquidation de la société
2. Nomination d'un liquidateur
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur
4. Divers

Après délibération l'Assemblée prend à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé à l'unanimité de dissoudre la société et de mettre la société en liquidation.

Deuxième résolution

Les associés ont décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Colin Hart, 222, Calea Victoriei, Suite 204, Sector 1, Bucarest, Roumanie, liquidateur de la société avec des pouvoirs les plus étendus comme prévu par les articles 144 à 148bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, pour exécuter et accomplir toute acte d'administration, de gérance ou de disposition dans les meilleurs intérêts de la liquidation de la société et sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires, en exception des restrictions prescrites prévues par la loi.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer entièrement aux écritures de la Société.

Le liquidateur sera investi avec la seule signature pour représenter la société en liquidation en toutes circonstances, y incluse la représentation en justice, comme demandeur ou défendeur ou dans tout autre rôle, et la société en liquidation est engagé en toute cause et sans limitation par la seule signature du liquidateur.

Le liquidateur peut confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il considère appropriés pour l'accomplissement de sa mission.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Hart, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2004, vol. 885, fol. 9, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(043238.3/239/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

FAUSIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 67.834.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Signature.

(043542.3/1349/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

FAUSIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 67.834.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de la société anonyme FAUSIS S.A., tenue extraordinairement en date du 6 mai 2004 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- Le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice au 31 octobre 2003 sont approuvés.
- La perte de l'exercice au 31 octobre 2003 est reportée aux compte de l'année 2004.
- Après délibération conformément à l'article 100 de la loi de 1925 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée a décidé la poursuite de l'activité de la société.
- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats au 31 octobre 2003.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02899. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043538.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 1A, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 66.706.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue au siège social en date du 18 décembre 2003*

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2002 sont acceptés.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2002 sont approuvés.

Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2002 est affecté de la manière suivante:

- Réserve «Impôt sur la fortune imputé 2002» . . .	1.825,00 EUR
- Distribution de dividendes bruts.	120.000,00 EUR
- Résultats reportés	106.336,32 EUR

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats des Administrateurs, à savoir Messieurs Laurent Rouach, Romain Poulles, Joël Villance, Michaël Debaty et le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Jean-Marc Faber sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

PROject S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ04936. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043206.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

ALTRAN TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 65.438.

L'an deux mil quatre, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

A comparu:

La société ALTRAN LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-8399 Windhof, 7, route des Trois Cantons, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 65.221; ici représentée par Monsieur Michel Jentges, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 25 mai 2004, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme ci-dessus, a exposé au notaire instrumentant:

- qu'elle est la seule associée représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée ALTRAN TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l. avec siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon,
- que ladite société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 65.438;
- que ladite société a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 10 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 713 du 2 octobre 1998,
- que ladite société a été modifiée suivant acte sous seing privé des associés en date du 4 mai 1999, en application de l'article 3 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 586 du 29 juillet 1999,
- que ladite société a été modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 8 juillet 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 887 du 29 août 2003,

Laquelle comparante, a requis le notaire de dresser acte de la résolution suivante prise comme suit:

Résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société vers L-8399 Windhof, 7, route des Trois Cantons. Par conséquent la première phrase de l'article deux est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Première phrase.** Le siège social de la société est établi à Windhof.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: M. Jentges, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, vol. 21CS, fol. 27, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 juin 2004.

P. Decker.

(043498.3/206/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

ALTRAN TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 65.438.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 juin 2004.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(043500.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

VORSTEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 87.992.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04765, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Signature.

(043196.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

VORSTEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 87.992.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 13 mai 2004

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003 sont approuvés.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ainsi que l'affectation du résultat sont approuvés. Le résultat de l'exercice est affecté de la manière suivante:

- Résultats reportés - 8.179,12 EUR (perte)

La cooptation de la nomination de Monsieur Manuel Bordignon, au poste d'Administrateur, est ratifiée.

Monsieur Manuel Bordignon terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance au cours de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Madame Sabine Simeoni est nommée au poste de Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003. Elle terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance au cours de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

VORSTEN A.G.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04762. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043195.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

FIDELITY FUNDS II SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1021 Luxembourg, Place de l'Etoile, Kansallis House.

R. C. Luxembourg B 76.939.

Le bilan au 31 janvier 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR0458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Signature.

(043503.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

FIDELITY FUNDS II SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1021 Luxembourg, Place de l'Etoile, Kansallis House.

R. C. Luxembourg B 76.939.

Extract of the resolutions of the Annual General Meeting held on May 27th 2004

The meeting resolved:

- to elect eleven (11) Directors, specifically to re-elect the present (11) Directors:

M. Edward C. Johnson 3rd

M. Barry R. J. Bateman

M. Glen R. Moreno

M. David J. Saul

M. Helmert Frans Van den Hoven

Sir Charles Fraser

M. Jean Hamilius

M. Frank Mutch

M. Arno Morenz

M. Alexander Kemner

FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.

- to increase to total number of Directors to twelve (12) and to elect a new Director, M. Simon Haslam.

All such directors were elected to serve until the next Annual General Meeting and until their successors shall have been elected.

- to elect the Auditors, specifically to re-elect PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, as Auditors of the company for the current fiscal year.

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg is elected until the the next Annual General Meeting and until their successors are elected.

Luxembourg, May 27th 2004

H. van Eldik / N. Phillips

Director of FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A./ Secretary of the Annual General Meeting of Shareholders of Corporate Director of FIDELITY FUNDS II, SICAV / FIDELITY FUNDS II SICAV

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2004

L'Assemblée a décidé:

- d'élire onze (11) administrateurs, en particulier de réélire les onze (11) administrateurs actuels:

M. Edward C. Johnson 3rd

M. Barry R. J. Bateman

M. Glen R. Moreno

M. David J. Saul

M. Helmert Frans van den Hoven

Sir Charles Fraser

M. Jean Hamilius

M. Frank Mutch

M. Arno Morenz

M. Alexander Kemner

FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.

- d'augmenter le nombre d'administrateurs à douze (12) et d'élire M. Simon Haslam comme nouvel administrateur.

Ces administrateurs ont été élus jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, à moins qu'un successeur ne soit désigné avant cette date;

- d'élire le Réviseur d'entreprise, en particulier de réélire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, comme réviseur de la société pour l'année fiscale actuelle;

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, sont réélus jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

H. van Eldik / N. Phillips

Administrateur de FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A./ Secrétaire de l'assemblée générale ordinaire de

Administratrice de FIDELITY FUNDS II SICAV / FIDELITY FUNDS II SICAV

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00454 – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043502.3/850/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

FINANCIERE DES ALPES S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 36.081.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05211, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour FINANCIERE DES ALPES S.A. (en liquidation)

M^e Fernand Entringer

Le liquidateur

(043071.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

FINANCIERE DES ALPES S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 36.081.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05214, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour FINANCIERE DES ALPES S.A. (en liquidation)

M^e Fernand Entringer

Le liquidateur

(043072.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

FINANCIERE DES ALPES S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 36.081.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05216, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour FINANCIERE DES ALPES S.A. (en liquidation)

M^e Fernand Entringer

Le liquidateur

(043073.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

FINANCIERE DES ALPES S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 36.081.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05217, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour FINANCIERE DES ALPES S.A. (en liquidation)

M^e Fernand Entringer

Le liquidateur

(043075.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

LEMSERAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 84.134.

L'an deux mille quatre, le vingt avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de LEMSERAC S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 84.134, constituée suivant acte notarié du 04 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 303 du 22 février 2002, (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Marc Lecuit, de résidence à Redange/Attert (Luxembourg), en remplacement du notaire instrumentant, en date du 24 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 961 du 18 septembre 2003.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Bettinger, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Line Schul, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sabine Dessart, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société LEMSERAC S.A., prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société DEALISLE LTD, une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social à Finsgate, 5/7 Cranwood Street, Londres, EC1V 9EE (Royaume-Uni).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.-M. Bettinger, M.-L. Schul, S. Dessart, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 avril 2004, vol. 885, fol. 16, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(043285.3/239/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

LEMSERAC S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 84.134.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de LEMSERAC S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 84.134, constituée suivant acte notarié du 4 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 303 du 22 février 2002, (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Marc Lecuit, de résidence à Redange/Attert (Luxembourg), en remplacement du notaire instrumentant, en date du 24 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 961 du 18 septembre 2003.

La Société a été mise en liquidation aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue par devant le prédit notaire Wagner, en date de ce jour, en voie de formalisation.

Que suivant une seconde assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date de ce même jour, le rapport du liquidateur avec ses pièces à l'appui ont été présentés à cette assemblée et la société STARGLADE INVESTMENTS LIMITED, une société de droit anglais, avec siège social à Finsgate, 5/7 Cranwood Street, Londres, EC1V 9EE (Royaume-Uni), a été désignée commissaire à la liquidation de LEMSERAC S.A.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Bettinger, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Line Schul, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sabine Dessart, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire vérificateur.
- 2.- Approbation des comptes de liquidation.
- 3.- Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 4.- Clôture de la liquidation.
- 5.- Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés pendant cinq ans au moins.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, établi par la société STARGLADE INVESTMENTS LIMITED, une société régie par le droit anglais, avec siège social à Finsgate, 5/7 Cranwood Street, Londres, EC1V 9EE, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires prononce la clôture de la liquidation de la Société LEMSERAC S.A.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide en outre que les livres et documents sociaux de la Société LEMSERAC S.A., prédésignée, resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, c'est-à-dire au 3, rue Guillaume Kroll, à L-1882 Luxembourg, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.-M. Bettinger, M.-L. Schul, S. Dessart, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 avril 2004, vol. 885, fol. 16, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(043288.3/239/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

M.T.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 51.938.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(042916.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

SKORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.

R. C. Luxembourg B 52.794.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

Signature.

(043041.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

FRUCTILUX SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 26.728.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour la société

LUXIGEC S.A.

F. Barzin

Un mandataire

(043446.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

PARTRIDGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.
R. C. Luxembourg B 81.179.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

Signature.

(043045.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

EUROKOBUILD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter, Z.A.E. Weiergewann.
R. C. Luxembourg B 61.922.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04915, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

Signature.

(043049.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

CMCO, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8026 Strassen, 1, rue Feyder.
R. C. Luxembourg B 80.530.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04914, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

Signature.

(043054.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

BOUCHERIE DE LA HAUTE-SÛRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.
R. C. Luxembourg B 92.009.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

L. Grethen.

(043074.3/240/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

SYNTHON LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 208.400,- EUR.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 85.834.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 17 mai 2004

- La démission en tant que gérant de catégorie A de Mr William James Taylor, chimiste, demeurant à 1710 Ben Wilson Road, Mebane, NC 27302, USA avec effet au 6 avril 2004 est acceptée.

- Mr Oriol Segarra, économiste, demeurant à Avenida Isaac Albéniz 11, Bajos C, 08391 Tiana (Barcelona), Spain, est nommé gérant de catégorie A avec effet au 6 avril 2004 en remplacement de Mr William James Taylor. La durée de son mandat ainsi que celle de tous les gérants de catégorie A et B est illimitée.

Selon l'article 12, 5^{ème} alinéa des Statuts de la société «Tout acte et engagement engageant la société doit revêtir la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou de toute autre personne dûment mandatée par le Conseil de gérance.»

Certifié sincère et conforme

Pour SYNTHON LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00167. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043083.3/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

CASIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.363.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00176, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

CASIA S.A.

Signatures

Administrateurs

(043145.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

BRISEIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 46.179.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00336, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043230.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

BRISEIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 46.179.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 17 mai 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Ralph Bourgnon, Administrateur, maître en sciences économiques, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale du 17 mai 2004 a renouvelé le mandat du Commissaire aux Comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2004 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour BRISEIS S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00351. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043304.3/833/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.
